

CONSIGNE SANITAIRE PARTICULIÈRE AUX ACTIVITÉS EN INTÉRIEUR

Applicable à compter du 06 septembre 2021

Source : - Décret 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la sortie de crise sanitaire
- Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021
- Directive communale de Douarnenez

Participation aux activités se déroulant dans tous les locaux mis à notre disposition par la commune à l'exclusion du centre des Arts centre des Arts :

- ✓ Le responsable de l'activité, est chargé du respect de cette consigne.

Consignes de base :

- ✓ Passe-sanitaire non obligatoire.
- ✓ Port du masque obligatoire dans les salles que nous occupons.
- ✓ Port du masque obligatoire dans les parties communes des bâtiments.

Gestes barrière :

- ✓ Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- ✓ Éviter de se toucher le visage.
- ✓ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Garder son mouchoir avec soi et ne pas le déposer dans une corbeille équipant la salle.
- ✓ Aérer la pièce pendant la séance une fois par heure.
- ✓ Déposer veste et manteau sur le dossier de son siège sans utiliser les porte-manteaux.

Hygiène des mains :

- ✓ Se laver les mains à l'entrée de la salle avec le gel hydroalcoolique mis à disposition par l'association ou avec du savon au lavabo.
- ✓

Aération des salles :

- ✓ Aérer les salles au moins 5 minutes toutes les heures.

Responsabilité de chacun :

- ✓ Inviter les personnes qui présentent des symptômes COVID-19 et qui ne sont pas sûres de leur bon état de santé, celles qui ont participé à de grands rassemblements ou voyage hors de la France métropolitaine, à suspendre momentanément leur participation à une activité.
- ✓ Prévenir immédiatement l'animateur si des signes de covid 19 apparaissent dans la semaine suivant l'activité pratiquée.

Désinfection du matériel mis à disposition à la fin de l'activité :

- ✓ Désinfecter le dessus des tables, sièges et poignées de portes avec papier essuie-tout et désinfectant mis à disposition par l'association. Les papiers essuie-tout seront déposés dans un sac poubelle hermétique qui sera évacué de la salle.
- ✓ Aérer la pièce au moins 15 minutes avant de partir.

Guy YAN
Président de l'association